

## Pouvoir et religion des liens historiques traditionnels :

### Introduction :

Les liens entre États et religions ont pris plusieurs formes. **L'enjeu étant de conférer une dimension sacrale au pouvoir politique tout autant que de permettre à une religion de bénéficier de l'appui de l'État.** Ces rapports à double sens ont conduit à des relations complexes entre « Pouvoir » et « religion » que l'on pourrait synthétiser en 4 tendances :

- **La théocratie, une seule religion se confond avec l'Etat** jusqu'à la soumission du politique au religieux, ou vice versa. **Le chef religieux est dès lors aussi un chef politique.** *Exemple de la République Islamique d'Iran (Voir le film **Persépolis de Marjane Satrapi**)*
  
- **Une religion officielle, religion d'Etat.** Dans ce type de pays il n'existe pas de séparation entre l'Eglise et l'Etat. D'autres religions sont tolérées et le pays peut assurer une liberté de conscience. *La moitié de ces pays sont musulmans mais c'est également le cas de Monaco, du Vatican, de la République dominicaine ou d'Israël. Au Royaume Uni par exemple la reine est le gouverneur suprême de l'Eglise anglicane et 26 sièges sont réservés à des évêques au Parlement.*
  
- **Un Etat laïc,** l'Eglise et l'Etat sont séparés mais la liberté de conscience est assurée. **Le principe de laïcité s'appuie sur plusieurs valeurs fondamentales telles que la liberté de croire ou de ne pas croire, la libre exercice des cultes, le non financement des cultes par les pouvoirs publics.** La France par exemple est un exemple de la centaine de pays qui sont classés comme indifférents sur le plan religieux comme le Portugal, Mexique, Uruguay...  
*Le cas de la Russie est intéressant (exposé de Mia). La laïcité est inscrite dans la Constitution, la liberté de conscience et d'expression est remise en cause par l'adoption d'une loi anti-blasphème en 2013 symbole de la proximité entre le pouvoir politique et le pouvoir orthodoxe)*
  
- **Les Etats athées dans lesquels aucune religion est reconnue.** Il existe des restrictions des libertés religieuses. Une dizaine de pays pratiquent cet athéisme d'Etat qui peut s'expliquer par **l'influence du communisme.** *Il s'agit de la Corée du Nord, de la Chine, du Vietnam... dans le cas de la Chine, l'athéisme déclaré ne signifie par que celle-ci est indifférente à la question religieuse. (exposé de Marnix sur les musulmans Ouïghours, considérés comme des opposants politiques. La menace terroriste islamiste encourage les amalgames et légitime les actions de répression de Pékin qui en profite pour affirmer sa puissance sur les marges de son territoire.)*

Ce rapport du politique au religieux s'inscrit dans des cadres différents, suivant le degré d'adhésion et de ferveur des populations. Afin de mieux percevoir les enjeux, l'étude de situations historiques spécifiques permet de comprendre dans quels héritages s'inscrivent les situations juridiques actuelles de religion d'État, de séparation des Églises et de l'État et de laïcité.

### Problématiques :

**Comment le couronnement de Charlemagne définit-il les rapports entre pouvoirs spirituel et temporel dans l'Occident chrétien au IX<sup>ème</sup> siècle ?**

**Comment se répartissent pouvoir politique et autorité religieuse dans les mondes orthodoxe musulman au IX<sup>e</sup>-X<sup>ème</sup> siècle ?**

## I/ Le Pape et l'empereur : l'exemple du couronnement de Charlemagne

Distinguer le pouvoir temporel et spirituel :

- **pouvoir temporel : gouvernement civil d'un Etat qui concerne les affaires humaines et l'ordre social. (pouvoir séculier)**
- **pouvoir spirituel : pouvoir reconnu à l'Eglise qui s'étend à tout ce qui concerne la foi et la conscience.**

En Occident, le pouvoir religieux et le pouvoir politique connaissent une évolution différente en s'affirmant tous les deux de manière plus autonome.



### A/ Pouvoir du pape, restauration impériale :

Au Moyen Age, le pape, à Rome, dispose de la primauté sur tous les évêques d'Occident. À la différence du patriarche de Constantinople, il n'est pas nommé par une autorité politique. Il est élu par les principaux prêtres de la ville, appelés cardinaux. En revanche, il n'est pas protégé par un souverain temporel. Lorsque les Lombards envahissent l'Italie, au VIII<sup>e</sup> siècle, Byzance n'intervient pas.

Le pape fait alors appel au roi des Francs, **Pépin le Bref**, pour sauver son autorité. Pépin accorde au pape un territoire en Italie centrale, qui devient les États pontificaux et dont le Vatican actuel est le lointain héritier.

- Dans ses États le pape est chef politique et religieux, instituant ainsi une **théocratie**.
- Dans les autres États, il exerce le pouvoir spirituel sur ses fidèles.

En l'an 800, le pape Léon III fait appel à Charlemagne, roi des Francs, fils de **Pépin le Bref**, pour l'aider face aux Lombards qui menacent son État. En remerciement, le pape couronne **Charlemagne empereur d'Occident, le 24 décembre de la même année**. Il crée ainsi une situation inédite : le pape s'arroge le droit de choisir l'empereur, à l'inverse de ce qui se passe à Byzance.

- Le pouvoir du pape devient ainsi un pouvoir universel supérieur au pouvoir temporel *Le pape peut donc légitimer le pouvoir d'un souverain temporel.*
- L'empereur possède le droit de diriger l'Eglise Charlemagne s'octroie les titres de « recteur de l'Eglise » et de « fonctionnaire de Dieu »

## B/ La lutte du sacerdoce et de l'Empire :

Dans ce système théocratique, le pape est ainsi celui qui possède le pouvoir spirituel, qu'il conserve et le pouvoir temporel, qu'il délègue, c'est la **théorie des deux glaives**.

Tout au long des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, les empereurs du Saint Empire romain germanique tentent de se libérer de cette tutelle du pape et les papes tentent de la conserver, en utilisant **l'arme de l'excommunication**, les sujets de l'empereur n'étant plus censés lui obéir s'il était l'objet de cette sanction.

## C/ Les héritages du rapport entre le pape et les souverains en Occident :

Dans la plupart des royaumes de l'Occident chrétien, le souverain ne dépend pas du pape.



- En France, par exemple, l'institution de la cérémonie du sacre, par Pépin le Bref, permet au roi d'être sacré à **Reims**, avec une onction de l'huile de la sainte ampoule, sans que ni l'Église, ni le pape n'aient à choisir le souverain. (voir le film de Jeanne d'Arc). Louis XIV garde un important pouvoir temporel sur l'Église, dans le cadre du **gallicanisme**. Le sacre est alors utilisé pour montrer que le roi est élu par Dieu, suivant le principe de la **monarchie de droit divin**.
- Ces rois peuvent toujours être frappés par une excommunication s'ils s'opposent au pouvoir spirituel du pape. À l'époque moderne, certains rois choisissent ainsi le protestantisme pour se libérer de cette tutelle et devenir eux-mêmes chefs ou protecteurs des Églises, **comme le fit Henri VIII en Angleterre**.

## II/ L'Empire byzantin ou le **césaropapisme** :

### A/ Le césaropapisme : **Document 3 page 287**

Basile II, empereur chrétien et général romain  
Copie d'une miniature du Psautier de Basile II, vers 1018.  
L'empereur Baile tient le sceptre long, attribut de Jupiter.  
Il est couronné par l'archange Gabriel tandis que les Bulgares se prosternent à ses pieds.



Mosaïque de l'église Sainte Sophie. (à gauche est représenté l'empereur byzantin Justinien, à droite l'empereur romain Constantin qui a fait de Constantinople la capitale, d'où le « château » dans ses mains)  
**DOCUMENT 3 PAGE 288**



Dans l'Empire byzantin, la situation est différente. **L'empereur est Basileus, le mot grec signifiant roi**, il protège et contrôle l'Église, l'empereur nomme le patriarche. On parle ainsi, au sujet de l'empereur, de **césaropapisme : le pouvoir spirituel est soumis au pouvoir temporel**. L'empereur est désigné par l'armée, mais il est couronné par le patriarche de Constantinople, qui est l'évêque de la capitale.

Les pouvoirs spirituels sont ainsi assumés par le **patriarche de Constantinople**, principale autorité religieuse au sein de l'Empire et chef de sa religion officielle, **le christianisme orthodoxe**. Chef du clergé byzantin le patriarche nomme les **métropolitains**, en charge de l'administration religieuse de chacune des provinces de l'Empire

### B/ Des rapports complexes entre l'Église et l'empereur

L'Empire byzantin est l'Empire romain d'Orient, dont la capitale est Constantinople. Il a survécu à la chute de l'Empire d'Occident, en 476. L'empereur Justinien, au VI<sup>e</sup> siècle, reconquiert même une partie de l'Italie. **L'Empire perpétue des formes politiques issues de l'Empire romain, des formes héritées de l'Empire encore unifié et déjà christianisé de Constantin et de Théodose, au IV<sup>e</sup> siècle.**

**L'empereur s'engage à défendre la foi chrétienne.** En retour, il est considéré comme le « **lieutenant du Christ** » sur la Terre. Son pouvoir va s'en trouver sacralisé. Il dispose d'un espace spécifique à l'église. Lorsqu'il donne audience, il apparaît après son dévoilement par un rideau, alors qu'une prosternation – **ou proskynèse** – est imposée à ses visiteurs. **Document 2 page 288**

**Avec l'avènement de l'islam, l'Empire Byzantin cède du terrain et perd ainsi son caractère romain.**

- La langue grecque s'impose dans l'administration et dans les rites religieux.
- Les Byzantins ne peuvent plus protéger le pape à Rome.
- **En 1054, l'Église byzantine rejette l'autorité du pape et aboutit au schisme des deux religions.**

## **C/ Les contestations entre politique et religion :**

**Les rapports entre autorités politiques et religieuses sont toutefois souvent très tendus à Byzance.** Certains patriarches ont soutenu des révoltes visant à renverser l'empereur pour placer sur le trône un autre candidat à l'Empire, considéré comme plus favorable. Mais le patriarche ne peut s'opposer frontalement à l'empereur car il est nommé par lui

**Certains basileus ont déposé des patriarches considérés comme hérétiques ou hostiles à leur pouvoir.** La complexité de ces relations éclate au grand jour lors de la crise iconoclaste, de 726 à 843. En 730 le patriarche Germain est ainsi déposé, écarté et remplacé par un clerc plus conciliant **Certains empereurs interdisent la vénération des images dans les églises.** La politisation de cette crise religieuse aboutit à d'incessantes guerres civiles, avant que les partisans des images ne s'imposent.

Après la chute de Constantinople, **le césaropapisme en tant que tel survit au sein de l'État russe, seul État orthodoxe après la conquête ottomane.** En tant que notion montrant la soumission du religieux par le politique, qui tire toutefois de lui sa légitimité, le terme est employé également en Occident pour désigner certaines situations.

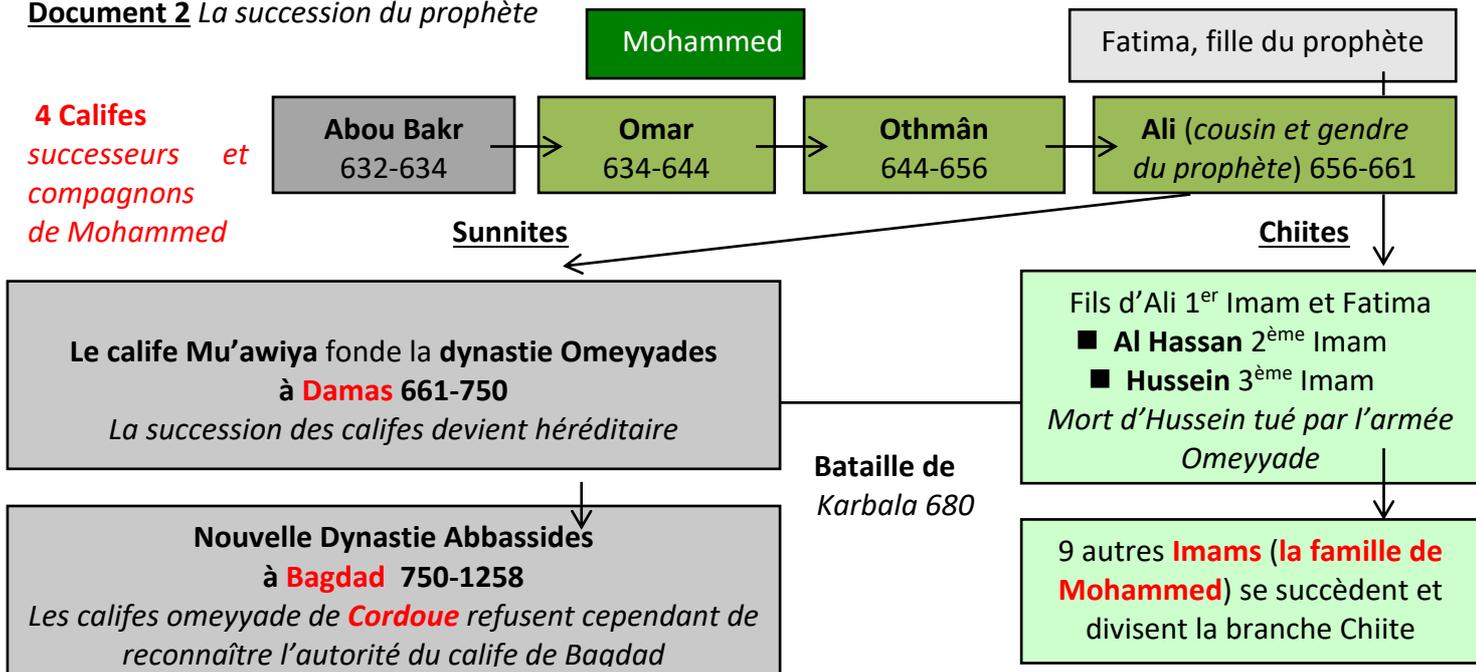
### III/ L'association des pouvoirs religieux et politique : l'exemple des califes

#### A/ Un chef politique et religieux :

Dans l'islam, le calife est le chef politique, militaire et spirituel des musulmans. Dans l'islam médiéval il n'y a pas en principe de séparation entre le chef religieux et politique

- Le **magistère religieux** des califes s'accompagne ainsi également d'un **pouvoir absolu** et de sa légitimité à mener des conquêtes militaires au nom de l'islam, à l'image de l'action du prophète Mohamed. **Il doit protéger le dar al islam, el domaine de l'islam et peut faire appel au jihad, le combat sacré**
- Il exerce également son **pouvoir politique sur les non-musulmans habitant dans l'Empire**. Ils sont soumis au **dhimma**, la protection accordée aux non musulmans

#### Document 2 La succession du prophète



Les califes sont considérés comme les successeurs de Mohamed. Le pouvoir califal se met en place après sa disparition, au VII<sup>e</sup> siècle, avec de nombreuses querelles opposant les partisans d'Ali (*gendre et cousin de Mohamed et quatrième calife*) et les Omeyyades. Cette divergence liée au pouvoir militaire induit aussi un schisme religieux, les **partisans d'Ali étant appelés chiites, ceux des Omeyyades, sunnites**.

#### B/ Les pouvoirs du calife :

Le calife dispose de nombreux pouvoirs : **Document 3 page 289**

- Du point de vue religieux, il peut diriger la prière et le prêche est prononcé en son nom. Il dispose, au sein de la mosquée, d'un espace réservé, souvent dissimulé aux regards par des cloisons de bois. Les califes ont, à plusieurs reprises, pris des décisions religieuses précisant la foi musulmane. Ainsi, ils interviennent aux VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles pour définir une version écrite du Coran.
- Ils sont également les **juges suprêmes** au sein de l'Empire arabe, rendant les décisions au nom de la **charia, la loi islamique**. Leur administration est composée d'**émirs**, qui, dans chaque province de l'Empire, dirigent l'administration en leur nom.
- Deux édifices majeurs matérialisent le pouvoir califal dans l'espace public : **le palais et la grande mosquée**. Ce fut le cas à Damas pour les Omeyyades, où la grande mosquée bâtie au VIII<sup>e</sup> siècle existe toujours. Les califes abbassides, de 750 à 1248, font édifier la ville de Bagdad, de plan circulaire, avec leur palais au centre.

## C/ Des contestations politiques et religieuses :

La **légitimité politique et religieuse des califes n'a pas empêché des contestations**. On a déjà parlé des **guerres entre les partisans d'Ali et les Omeyyades**.

Plusieurs dynasties de califes se sont succédées :

- **Vers 750, les Abbassides prennent le pouvoir**. Une période de fragmentation du pouvoir califal intervient cependant dès le VIII<sup>e</sup> siècle. Dans certaines provinces, des envahisseurs venus d'Asie centrale, ou encore des émirs locaux établissent des royaumes indépendants reprenant, sur leur territoire, les pouvoirs du calife, faisant ainsi éclater l'Empire arabe. Au X<sup>e</sup> siècle, pas moins de trois pouvoirs, à Bagdad, au Caire et à Cordoue, prétendent ainsi exercer simultanément le califat.
- À partir de 1516, ce n'est plus un Arabe, mais un Turc qui exerce la charge de calife : le **sultan ottoman Sélim I<sup>er</sup>** règne alors sur un Empire ayant conquis à la fois l'Empire byzantin et la plupart des territoires majoritairement peuplés d'Arabes.
- Depuis la déposition du dernier sultan ottoman par la République turque en 1924, **il n'y a plus de calife et l'islam sunnite s'est organisé dans le cadre des différents États où cette religion est pratiquée**. Certains souverains musulmans sont toujours dépositaires de l'héritage du pouvoir califal au sein de leur royaume, comme le roi du Maroc.

Conclusion :

